L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 2 NOVEMBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance 5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES: Une insertion par chaque dix lignes, pour cinq cents; pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque subséquente insertion. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles doivent une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne portent pas la durée de l'insertion en seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui n'excèdent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

POUR LES ATTAKAPAS—Le bateau à vapeur ARK, d'un faible tirant d'eau, capitaine Henry V. McCall, partira positivement pour la rivière d'Atchafalaya, le matin 27 du courant. S'adresser à M. pour le passage à M. Martin-ville, la Nouvelle-Iberie, Grande-ville, Franklin, Centreville, Pattersonville et Carrefour, à tous les ports inférieurs sur Lac.
CARRE & Co., propriétaires du bateau à vapeur Ste Marie, pour faire le transport dans les eaux basses. Pour le passage s'adresser à bord au capitaine JOHN HADLEY, agent.
No 1 Front Levee.

POUR LA BALIZE.—Si toutefois les affaires intermédiaires.—Le steamboat MESSENGER, capt. T. Martin, reprendra ses voyages réguliers de la Nouvelle-Orléans pour les Balises, tous les [illegible] matin, dans le cas de retour [illegible] Les passagers sont priés d'être à bord [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à L. LAROSE & Co. 2 oct

PAQUEBOT RÉGULIER pour le matin pour VICKSBURG ET NATCHEZ.—Le vapeur MAGNOLIA, capitaine [illegible] partira pour ces ports ci-dessus TOUS LES DIMANCHES à 3 heures précises et ne fera aucune autre escale entre les points de la côte.
Pour le passage, s'adresser à bord, sur la cabine, ou à THEOD. SHUTE, agent.
41 Canal

Pour le bateau à vapeur NAPOLEON, capitaine [illegible] partira pour ces ports ci-dessus TOUS LES DIMANCHES à 3 heures précises et ne fera aucune autre escale entre les points de la côte.
Pour le passage, s'adresser à bord, sur la cabine, ou à THEOD. SHUTE, agent.
41 Canal

POUR NEW-YORK, ligne de Packets, [illegible] MARY [illegible] Capitaine [illegible] partira pour le reste de la cargaison, s'adresser à bord ou à J. W STANTON & C.
31 oct Entrepôt Magasins et Balcons

POUR NEW-YORK, ligne de Packets, [illegible] GENEVA, capitaine [illegible] partira pour le reste de la cargaison, s'adresser à bord ou à JAS E. WOODRUFF.
30 oct 80, Canal

POUR NEW-YORK, ligne de Packets, [illegible] New-York [illegible] partira pour le reste de la cargaison, s'adresser à bord ou à JAMES E. WOODRUFF.
30 oct 80 Canal

POUR LA HAVANE, [illegible] partira pour le reste de la cargaison, s'adresser à bord ou à L. LAROSE & Co.
30 oct 46, Canal

POUR LA HAVANE, [illegible] partira pour le reste de la cargaison, s'adresser à bord ou à L. LAROSE & Co.
30 oct 46, Canal

POUR LA HAVANE, [illegible] partira pour le reste de la cargaison, s'adresser à bord ou à L. LAROSE & Co.
30 oct 46, Canal

POUR LA HAVANE, [illegible] partira pour le reste de la cargaison, s'adresser à bord ou à L. LAROSE & Co.
30 oct 46, Canal

POUR LIVERPOOL, [illegible] partira pour le reste de la cargaison, s'adresser à bord ou à L. LAROSE & Co.
30 oct 46, Canal

POUR LIVERPOOL, [illegible] partira pour le reste de la cargaison, s'adresser à bord ou à L. LAROSE & Co.
30 oct 46, Canal

POUR LE HAVRE